



Cumul contrat de travail et contrat saisonnier?

Par **milou44**, le **15/02/2009** à **17:24**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat d'apprentissage et je voulais savoir s'il mettait possible en juillet de poser un mois de RTT (en accord avec mon employeur) et pendant ces RTT travailler en contrat saisonnier. Mon employeur n'est pas contre de me laisser en RTT mais est ce qu'il est possible de cumuler contrat d'apprentissage et contrat saisonnier? (sans rompre mon contrat d'apprentissage)
Merci par avance

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:33**

Bonjour,
En fait, vous voulez travailler pendant votre période de congés. Le contrat d'apprentissage ne sera que suspendu et votre employeur est d'accord.
Petit bémol toutefois : le Code du Travail interdit formellement de travailler pendant les des congés.
Cordialement

Par **milou44**, le **15/02/2009** à **17:53**

Merci!
Donc si j'ai bien compris, il m'est impossible de poser un mois de RTT et de travailler en saisonnier!
Mais quel est le moyen de controle que la loi a pour verifier que j'ai posé des RTT et que je travaille à coté?
Merci par avance

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:56**

Bonjour,rnrnAhhhh ça c'est le problème des contrôles. Quelqu'un qui vous dénonce par exemple.rnrnLe proverbe dit "pas vu, pas pris". Vous pouvez travailler et ne pas avoir de contrôle et donc pas de sanction.rnrnLe travail non déclaré est interdit, mais il existe et pas toujours sanctionné.rnrnDonc, vous pouvez passer "entre les mailles du filet", mais moi je vous donne la réglementation du Code du Travail. Votre employeur aussi peut être sanctionné d'ailleurs.rnCordialement

Par **milou44**, le **15/02/2009** à **18:00**

ok! rnQuels sont les sanctions? amendes?rnmerci pour vos conseils, je viens juste de découvrir ce site et trouve ça très pratique!rnBonne continuation

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **18:05**

Re bonjour,rnrnOui, amende pour l'employeur surtout.rnrnEt si vous aviez un accident pendant le travail saisonnier, aucune indemnité.rnrnCordialement.